

## COMMUNE DE NEUBOIS 67220

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 FEVRIER 2019

**Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire**

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, SCHAEFFER Fanny, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESSCHBERGER Nicolas.

Absents excusés : M. ZIESSEL Olivier qui donne procuration à Mme ALISON Frédérique, M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire, M. THOMAS Philippe qui donne procuration à M. BECHDOLFF Jean-Michel, M. WAGENTRUTZ Tristan qui donne procuration à M. SCHWEITZER Jean-Marie.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30.11.2018
- 2) Implantation de nouveaux points d'apport volontaire de biodéchets
- 3) Contrôle et remplacement des appareils de lutte contre l'incendie
- 4) Assurance statutaire : revalorisation tarifaire
- 5) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de la Mairie
- 6) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de l'Ecole
- 7) Divers

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30.11.2018**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

### **2) Implantation de nouveaux points d'apports volontaire de biodéchets**

Mme Zehner Nicole présente le nouveau dispositif de la collecte des biodéchets du SMICTOM du Centre Alsace. Cette collecte est destinée à alléger le bac gris et valoriser une nouvelle ressource. En effet, les biodéchets (restes alimentaires et restes de cuisine) représentent 48 % du volume des bacs gris.

Une fois collectés, ces déchets seront traités par compostage ou méthanisation et contribueront ainsi à produire localement un amendement de qualité pour les terres agricoles, en remplacement des engrais chimiques de synthèse.

Il s'agit de mettre en place de 1 à 3 points d'apports sur le territoire de la Commune. Ces points d'apports auront la forme d'un abri-bac d'une contenance de 240 litres. Leur accès est libre et l'ouverture du bac se fera à l'aide de la carte pour la déchetterie. Ils seront collectés et nettoyés une fois par semaine par le SMICTOM.

Les foyers seront équipés d'un bioseau et de sacs kraft pour le stockage temporaire des biodéchets aux domiciles.

Il est à noter que le bac gris sera collecté tous les 15 jours et que la redevance sera calculée à la levée (application 4ème trimestre 2019).

Les conseillers débattent sur :

- l'entretien autour du bac
- le contrôle du dépôt
- y a-t-il un gain pour le redevable ?
- le cubage des containers qui pourrait être insuffisant
- que se passe-t-il si le bac déborde ?
- le risque de dépôt sauvage

M. THIRION Romuald n'est pas optimiste quant au succès de cette opération. Les passages en déchetterie libres par le passé sont à présent limités, la modification de la levée du bac gris et de sa redevance, un effort de tri supplémentaire, sont des changements qui vont mécontenter l'utilisateur. Il estime qu'on en demande trop aux gens surtout dans le contexte politique actuel.

Mme ALISON Frédérique considère que la redevance n'est pas trop élevée pour le service rendu et que le SMICTOM est très efficace.

Cette solution d'apport volontaire permettra de maintenir la redevance à son niveau actuel. Cette démarche s'inscrit dans le programme de valorisation des déchets et de solutions à trouver pour pallier à la fin des possibilités d'enfouissement et d'incinération qui elle est très onéreuse.

Mme Zehner propose de mettre en place, un bac sur le parking de la salle polyvalente et un autre derrière l'abri-bus du terrain de jeux à l'entrée du lotissement. Les conseillers approuvent cette proposition.

### **3) Contrôle et remplacement des appareils de lutte contre l'incendie**

M. SCHWEIZTER Jean-Marie informe le conseil municipal des incidences et obligations du nouveau Règlement Départemental de Défense contre l'Incendie (RDDECI) sur les installations d'eau potable pour les communes et mairies notamment : un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le contrôle fonctionnel, le contrôle débit/pression, et le schéma communal de DECI.

Le SDEA propose de réaliser le contrôle et le remplacement de l'ensemble du parc des appareils de lutte contre l'incendie. La Commune de Neubois possède 45 appareils. Le devis de contrôle et de mesure s'élève à 1 125 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré,  
- approuve le devis pour un montant estimatif de 1 125 € HT.  
Adopté à l'unanimité

#### **4) Assurance statutaire : revalorisation tarifaire**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération en date du 26.03.2015 autorisant Madame le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion;
- Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

#### Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 5,02 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

#### Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,40 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Durée de l'avenant : 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

✓ Les autres conditions du contrat restent inchangées

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

#### Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 5,02 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,40 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Durée de l'avenant : 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre (Wirth Serge)

### **5) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de la Mairie**

En préambule, Mme le Maire explique au conseil municipal que M. Wach Hubert, architecte à Saint-Pierre-Bois, était l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité et de sécurité des bâtiments communaux.

M. Wach Hubert avait également postulé pour les travaux d'accessibilité et de sécurité de l'école qui avait fait l'objet d'une autre procédure. Cependant sa candidature n'a pas été retenue pour ce dossier. Il a donc décidé d'abandonner son marché estimant qu'il n'en valait pas la peine sans le marché de l'école.

Aussi, dans l'urgence de se doter d'un cabinet pouvant reprendre le dossier afin de pouvoir déposer les demandes de subventions ayant des dates butoirs très proches, le Cabinet Scherrer-Boetsch retenu pour l'école a été missionné.

Les différents scénarios étudiés par le Cabinet Scherrer-Boetsch ont été présentés en réunions de travail le 31.01.2019 et le 5.02.2019.

La transformation retenue est la suivante :

- le grenier et la toiture : aucun changement.

- Au rez-de-chaussée : le scénario N° 2 : un hall traversant, ouvert sur l'extérieur et intégrant un espace d'attente, le bureau du maire et celui de la secrétaire sont attenants, le secrétariat est accessible depuis l'entrée et offre une vue sur l'entrée, la salle du conseil à la place actuel du bureau du maire et du bureau du Conseil de Fabrique, la mise en place d'une isolation périphérique.

Au premier étage, pas de changement notable :

- Mise en place de placards pour recevoir les archives courantes.

- fermeture du passage entre la salle actuelle des archives et du local actuel de stockage des produits d'entretien. Ceux-ci seront stockés à la cave. Ces deux salles accueilleront des bureaux.

- mise en place de connexion internet et d'un amplificateur WIFI.

- un des bureaux disponibles sera mis à disposition du Conseil de Fabrique. Une délibération du Conseil de Fabrique est nécessaire pour valider cette attribution.

- le sous-sol : l'atelier de l'ouvrier communal sera transféré à la maison des associations. Cet espace sera plus adapté pour son accès et ses volumes.

Le bureau actuel de l'ouvrier sera transformé en local de stockage des archives plus anciennes l'hygrométrie de 51 % environ le permettant. A cet effet, un flochage coupe-feu sera réalisé sur l'ensemble de l'espace de la cave.

Pour effectuer ces travaux une enveloppe de 100 000 € HT est nécessaire.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le choix du Cabinet Scherrer-Boestch dont les honoraires s'élèvent à 15 900 € HT

- approuve les travaux décrits ci-dessus

- attribue un bureau à l'étage pour le Conseil de Fabrique

- approuve le plan de financement du projet

Montant des travaux	100 000.00 € HT
Subvention DETR estimée	30 000.00 €
Autofinancement/ emprunt	70 000.00 €

- charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes compétents

- autorise Mme le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

## **6) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de l'Ecole**

Le Cabinet d'Architectes Scherrer-Boetsch a travaillé sur les bases des documents élaborés par le CAUE, assistant à maître d'ouvrage pour ce dossier. Le projet a été présenté en réunions de travail le 5.02.2019.

### Salle 1

- installation d'une issue de secours donnant sur la cour de l'ancienne école maternelle.

- suppression du poteau puis ponçage et huilage du parquet

- En face de cette salle : mise en place d'un bloc sanitaires aux normes

### Salle 2

- suppression des WC maternelles et de la tisanerie

- intégration de meubles de rangement et d'un point d'eau

- installation des stores

### Hall et couloir

L'élévateur est mis en place le long du mur de façade existant, un palier et escalier sont créés et recouvrent le gradin existant. Des vestiaires avec niches de rangement et bancs sont créés pour chaque classe.

### Bibliothèque

Elle reste inchangée hormis un rafraîchissement des peintures

### Salle 3 (Ecole du bas)

-une isolation coupe-feu du plafond de la salle 3 sera effectuée pour permettre la location de l'appartement.

### Etage

- la salle du haut : mise en place de la wifi et rafraîchissement des peintures

- l'ancien appartement occupé par M. Mertz au-dessus de la salle 1 et une partie de la salle 2 restera vide et ne pourra pas servir de local de rangement ou de stockage. Ceci évitera de mettre en place une isolation coupe-feu.

### Cour

- mise en place d'un visiophone et d'un cheminement podotactile ludique

### Cave – chaufferie

- mise aux normes par isolation coupe-feu.

### Garage

Aire de stockage des jeux extérieurs.

### Dans l'ensemble du bâtiment

- Mise en conformité des escaliers

- dispositifs anti pince-doigts sur les portes existantes

- couverture wifi stable

- adaptation des équipements de chauffage et deux nouveaux radiateurs

- nouveaux panneaux de sécurité incendie

Pour effectuer ces travaux une enveloppe de 200 000 € HT est nécessaire.

Les conseillers débattent sur le financement des travaux, le calendrier des travaux (l'école sera-t-elle prête pour la rentrée scolaire de septembre 2019?), le devenir de l'appartement au-dessus de la salle 1.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le choix du Cabinet Scherrer-Boestch dont les honoraires s'élèvent à 25 350 € HT
- approuve le choix des travaux décrits ci-dessus
- approuve le plan de financement du projet

Montant des travaux	200 000.00 € HT
Subvention DETR estimée	60 000.00 €
Conseil Départemental	60 000.00 €
Autofinancement/ emprunt	80 000.00 €

- charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- autorise Mme le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

### 7) Divers

- Terrain de foot : En raison des dégâts de sangliers, M. Wagenutz Tristan passera la herse sur le terrain de foot.
- Citystade : Mme Stanek signale des nuisances sonores au Citystade
- Chemin de la forêt : les ornières sont à combler.
- Marché des créateurs : Mme Schaeffer Fanny indique qu'elle cherche des volontaires pour héberger les visiteurs belges du 19 au 21/07.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le 25/02/2019

Mme le Maire

Nicole ZEHNER

Les Membres